



Flash Info Réseau FNSEA /JA Vendredi 28 octobre 2016

Révision de l'arrêté sur l'utilisation des phytosanitaires

Une étape décisive

Nous tenons à remercier l'ensemble du réseau pour sa mobilisation grâce à laquelle un pas décisif a été franchi dans la révision de l'arrêté phyto 2006.

Aussi pour l'instant, nous vous appelons à une pause dans l'action de taguage des routes et affichage.

D'abord, l'intense travail accompli dans le Comité de rénovation des normes (Corena), saisi sur ce dossier par Matignon, avait déjà permis une réelle consultation de la profession et de faire valoir les impacts inacceptables de la proposition mise sur la table par les Ministère de l'agriculture de l'environnement et de la santé. Un premier test positif pour la « nouvelle méthode d'élaboration des normes » annoncée par le Matignon suite à notre mobilisation du 3 septembre 2015.

Dans le même temps, la mobilisation du réseau, ciblant sur le terrain les parlementaires, les politiques et pour finir la Ministre de l'écologie, a porté ses fruits. Lundi, dans l'Orne, Mme Royal annonçait son intention de notifier à Bruxelles l'arrêté dans les mêmes termes que celui de 2006. Mercredi, à la veille d'un déplacement en Meurthe ou Moselle, où la FDSEA et les JA avaient prévu une taxe d'atterrissage déterminée, elle confirmait par écrit à Xavier Beulin et Jérémie Decerle. Nous avons obtenu la réassurance par Matignon que ce serait la position du gouvernement.

Cette première avancée permet de repartir sur des bases raisonnables.

Cependant, la vigilance reste de mise car des étapes importantes restent à franchir avant l'adoption définitive de l'arrêté : avis de la Commission ad hoc où siègent tous les acteurs, dont les ONG, consultation du public pendant trois semaines et notification à la Commission européenne qui a trois mois pour répondre.

En parallèle, pour consolider nos positions, nous devons être proactifs et accélérer les chantiers déjà engagés :

- Le travail d'identification des cours d'eau ;
- La signature des arrêtés préfectoraux déclinant la mesure de la loi d'avenir relative à la protection des personnes vulnérables dans les lieux sensibles.

Le dossier des phytosanitaires reste un sujet éminemment sensible au regard de la santé des utilisateurs comme des citoyens ; reste aussi un enjeu déterminant pour notre métier de producteurs.

Les normes dogmatiques et punitives ne sont pas une solution. Nous avons déjà fait de gros efforts pour améliorer nos pratiques et nous continuerons. Les agriculteurs entendent être des professionnels responsables avec une volonté de co-construire des politiques pragmatiques.